https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1133

Le plafond de la sécurité sociale augmentera de 1,74 % au 1er janvier 2027

- Sur le web - Flux rss en copie -

Date de mise en ligne : vendredi 16 octobre 2026

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Le plafond annuel de la sécurité sociale sera fixé à 48 900 € au 1er janvier 2027. Le plafond mensuel s’établira donc à 4 075 €, soit une augmentation de 1,74 % par rapport au niveau de 2026.

Copyright © cabinet rpv conseil